

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR,
DE L'OUTRE-MER,
DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES
ET DE L'IMMIGRATION

Établissement central de l'administration
et du soutien de la gendarmerie nationale

Décision n° 8305 du 10 février 2011 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie du cadre général de l'établissement central de l'administration et du soutien de la gendarmerie nationale – branche « administrative »

NOR : IOCJ1102323S

Le directeur de l'établissement central de l'administration et du soutien de la gendarmerie nationale,

Vu le code de la défense ;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie ;

Vu l'arrêté du 30 décembre 2009 portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'avancement des sous-officiers de gendarmerie de carrière ;

Vu la décision n° 1034406 du 1^{er} décembre 2010 (NOR : IOCJ1029448S),

Décide :

Article 1^{er}

L'adjudant dont le nom suit est promu au grade d'adjudant-chef le 1^{er} mars 2011 :

Palier Jean-Pierre	Nigend : 124 314	Numéro de livret de solde : 5 243 273
--------------------	------------------	---------------------------------------

Article 2

Le maréchal des logis-chef dont le nom suit est promu au grade d'adjudant le 1^{er} mars 2011 :

Schweitzer Jean-Charles	Nigend : 170 829	Numéro de livret de solde : 8 026 491
-------------------------	------------------	---------------------------------------

Fait le 10 février 2011.

Le colonel,
directeur de l'établissement central de l'administration
et du soutien de la gendarmerie nationale,
F. RONDOT